

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 18 octobre 2021**

**Délibération n° CP-2021-0907**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Saint-Genis-Laval

Objet : Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat, d'un immeuble situé 69 avenue Georges Clémenceau

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

**Commission permanente du 18 octobre 2021****Délibération n° CP-2021-0907**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Saint-Genis-Laval

Objet : Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat, d'un immeuble situé 69 avenue Georges Clémenceau

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte de la revente**

Par arrêté n° 2021-07-06-R-0508 du 6 juillet 2021, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente d'un immeuble situé 69 avenue Georges Clémenceau à Saint-Genis-Laval, en vue de la réalisation d'une nouvelle offre de logement social.

**II - Désignation du bien**

Il s'agit d'un immeuble sur rue élevé de 2 étages sur rez-de-chaussée + grenier, d'une surface utile totale de 325 m<sup>2</sup>, comprenant un local commercial occupé en rez-de-chaussée, 2 logements occupés au 1<sup>er</sup> étage et 2 logements libres au 2<sup>ème</sup> étage, le tout bâti sur un terrain propre cadastré AW 94, d'une superficie de 168 m<sup>2</sup>, situé 69 avenue Georges Clémenceau à Saint-Genis-Laval.

**III - Conditions de la revente**

Ce bien a été préempté pour un montant de 670 000 € plus une commission d'agence à la charge de l'acquéreur de 67 000 € dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour le compte de la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat, en vue de développer une nouvelle offre de logement social sur la base de 2 logements en mode de financement prêt locatif à usage social (PLUS) pour une surface utile de 80,86 m<sup>2</sup>, 2 logements en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) pour une surface utile de 101,58 m<sup>2</sup> ainsi qu'un local pour une surface utile de 144,29 m<sup>2</sup>.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du PLU-H approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3507 du 13 mai 2019, qui prévoit notamment de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux sur Saint-Genis-Laval qui en compte 18,97 %.

Aux termes de la promesse d'achat, la SA d'HLM Alliade habitat, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ce bien, cédé partiellement occupé, au prix de 737 000 € et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition.

La SA d'HLM Alliade habitat aura la jouissance du bien, à compter de la date à laquelle la Métropole aura elle-même la jouissance dudit bien ;

Vu les termes de l'avis domanial de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 21 juin 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la revente par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 737 000 €, à la SA d'HLM Alliade habitat, de l'immeuble cédé partiellement occupé, situé 69 avenue Georges Clémenceau à Saint-Genis-Laval, cadastré AW 94, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de développer une nouvelle offre de logement social.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 21 juin 2021 pour un montant de 25 000 000 € en dépenses et 25 000 000 € en recettes, sur l'opération n° OP07O7862.

**4° - La somme** à encaisser, d'un montant de 737 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-266560-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021
---